


DOSSIER DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Textes de référence	Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées
Référence du projet n° (MEDDE-ONAGRE)	
Dénomination du projet	Destruction d nids de martinets noirs et de moineaux domestiques
Préfet(s) compétent(s)	Gironde (33)
Bénéficiaire(s)	Altea-Cogedim
Dossier suivi à la DREAL par :	Arnaud DELBARY
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	29/07/2020
Date de transmission du dossier à l'expert :	07/09/2020

Expert délégué	CP Arthur
Avis	
Favorable	X
Favorable sous conditions	
Défavorable	
Fait le	06/11/2020
Signature	

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p>Destruction et reconstruction d'un bâtiment en centre-ville pour la disponibilité de logements permanents pour seniors et actifs. Rien à dire sur la notion d'intérêt public.</p> <p>La pose de nichoirs sur échafaudages en phase chantier semble avoir marché ailleurs. On verra ce qu'elle donne ci.</p> <p>Ce n'est pas forcément la peine de donner un coup de pouce aux moineaux, qui se débrouillent très bien tout seuls. Axer plutôt les actions de compensation et suivi seulement sur les martinets</p>

<p>Donc : Avis favorable sans conditions</p>
--